

Offre de stage de master 2 – Définition de la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes des bassins versants de la Canche et de l'Authie

Le contexte du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de la Canche et de l'Authie sont respectivement en révision et en élaboration. Ces procédures nécessitent une mise en compatibilité avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Le SDAGE 2022-2027 du bassin Artois-Picardie demande de mettre en place une stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Disposition A-7.2 () : Limiter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes*

Les maîtres d'ouvrage d'opération de restauration et d'entretien des milieux aquatiques*, les SAGE ou les autorités portuaires améliorent la connaissance sur la localisation des espèces exotiques envahissantes* et mettent en place des moyens de lutte et de suivi visant à les éradiquer si possible ou à contrôler leur prolifération.

Définition des espèces exotiques envahissantes (EEE) selon le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 :

« Espèce végétale ou animale qui, selon l'INPN, a été introduite par l'homme « en dehors de son aire de répartition ou de dispersion naturelle, qui s'établit (reproduction sans intervention humaine) et qui étend son aire de distribution (avec en général une augmentation des effectifs des populations) » au détriment parfois des espèces indigènes. Elle peut avoir des impacts écologiques, économiques ou encore sanitaires négatifs (cf. partie 1.1.3.2.6.3, document d'accompagnement n°1 – Présentation synthétique de la gestion de l'eau). Ces espèces sont définies à l'article L411-5 du code de l'environnement et font l'objet de règles d'interdiction et de prévention relatives à leur introduction aux articles L411-5 à L411-7 du même code. »

Les Espèces Exotiques Envahissantes ont un impact négatif sur :

- La biodiversité : dégradation des milieux naturels (flore, faune, habitats), fermeture de certains habitats
- Activités de loisirs : pêche, loisirs nautiques
- Santé : allergies, brûlures au 2nd degré ...

Le territoire

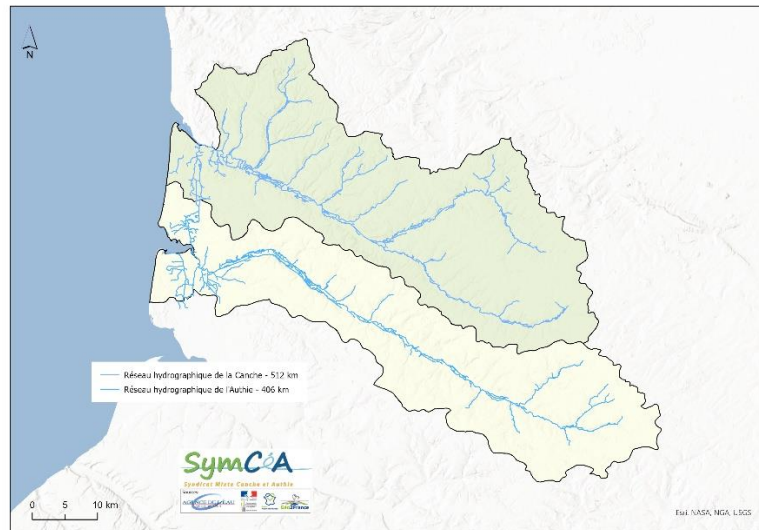


Figure 1 : Carte des bassins versants de la Canche et de l'Authie

Le plan de gestion de la Canche a été révisé et celui de l'Authie est en cours de révision. Ces plans comportent un état des lieux précis des différents compartiments du cours d'eau (état des berges, du lit, de la ripisylve ...). Ils comportent aussi un programme d'action pour rétablir les différents désordres.

Les différentes espèces exotiques envahissantes (EEE) sont en partie inventoriées lors de l'état des lieux des plans de gestions des cours d'eau. Leur inventaire n'est cependant pas exhaustif, selon la période de passage des agents et le repérage se concentre surtout en bordure de cours d'eau.

Sur le bassin de la Canche, plusieurs espèces ont été repérées comme :

- La Berce du Caucase
- Le myriophylle du Brésil
- La jussie
- La balsamine de l'Himalaya
- Les renouées asiatiques
- Elodée de Nuttall
- Hydrocotyle
- Solidages américains
- Buddleia de David
- Noyer du Caucase
- Sumac Amarante
- Mimule tachetée (émergente)

Les données disponibles sur le territoire sont éparées et les actions de lutte contre les EEE sont réalisées à l'opportunité. L'objectif de ce stage est donc de recenser le maximum d'informations à propos de ces espèces et de proposer une stratégie de lutte avec des priorisations d'actions.

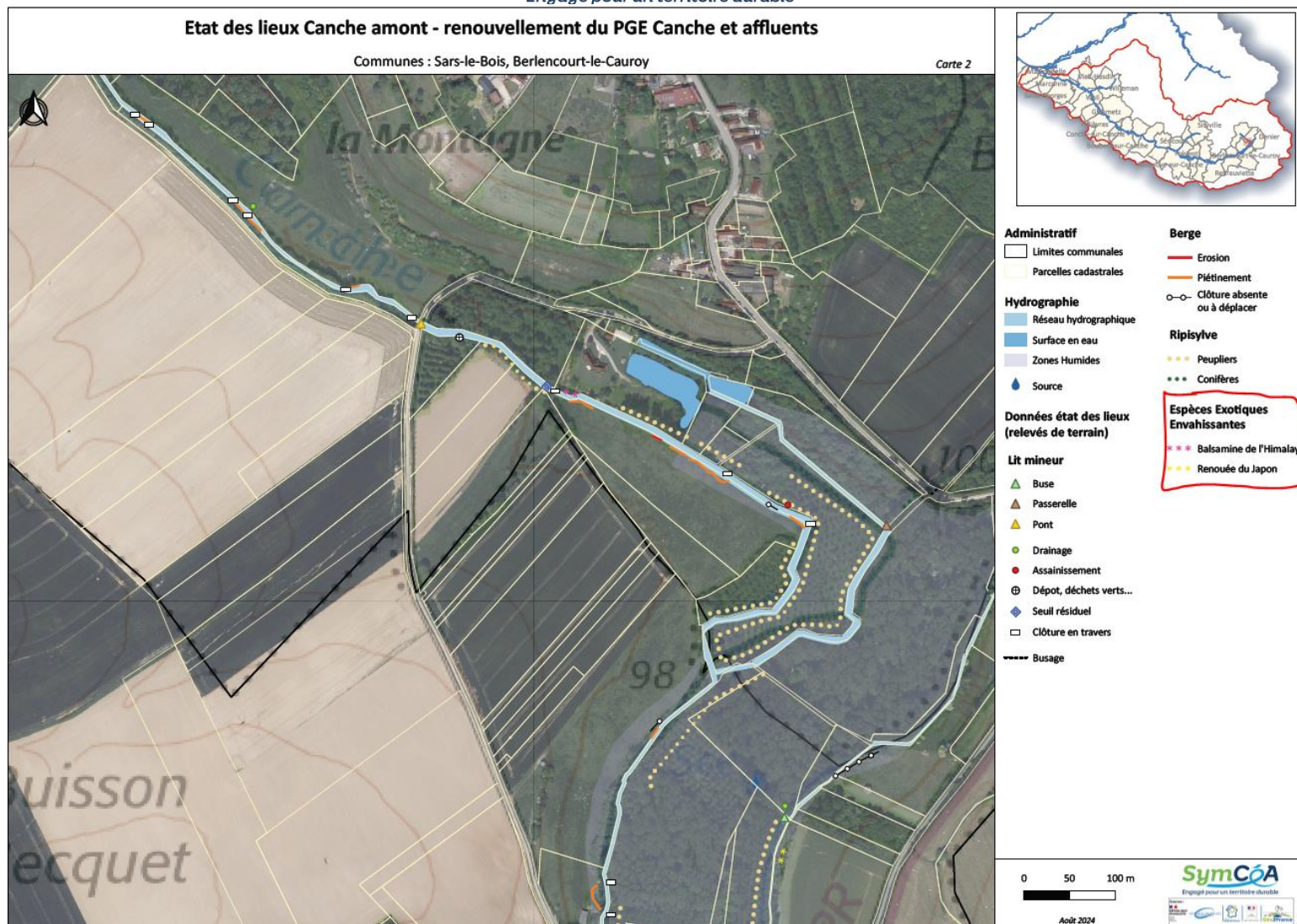


Figure 2 : Extrait de l'état des lieux du bassin de la Canche

Missions du stage :

Au sein du pôle « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) », et sous la supervision de la responsable du Pôle et des animateurs SAGE, et en relation avec le pôle milieux aquatiques, le/la stagiaire aura pour missions :

- Etablir une synthèse bibliographique et des retours d'expérience ;
- Faire le lien avec la révision des plans de gestion Canche et Authie ;
- Compiler les données existantes en prenant contact avec les différents organismes du territoire ;
- Définition de la stratégie de lutte :
 - Etat des lieux des espèces présentes ;
 - Identification des secteurs à enjeux
 - Mise en place du plan d'action et des indicateurs de suivi ;
 - Réalisation de fiches par espèces présentes sur le territoire (mode de reproduction, méthode de lutte, statut réglementaire ...)
- Mettre en place des actions de communication en lien avec la chargée de communication sur la thématique à destination des acteurs du territoire (guide pour les riverains par exemple, conseils en jardinerie pour les espèces encore en vente ...).

Le/la stagiaire pourra effectuer des missions de terrain avec une tablette GPS pour repérer les espèces sur le bassin de l'Authie en collaboration avec les agents de la structure.

Votre profil

Vous préparez un diplôme d'ingénieur ou de Master 2 dans le domaine de l'eau, de l'environnement, de l'écologie.

Vous recherchez un stage de 6 mois.

Compétences et connaissances mobilisées :

- Maîtrise des logiciels SIG : ArcGIS Desktop, ArcGis On Line, QGis ;
- Maîtrise des applications bureautiques et informatiques (Pack Office) ;
- Connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques ;
- Connaissances sur les espèces exotiques envahissantes ;
- Connaissances sur la politique de l'eau (SDAGE, SAGE ...).

Vos atouts :

- Vous avez un très bon relationnel et une appétence pour la gestion des milieux naturels.
- Vous êtes organisé, rigoureux et force de proposition et vous aimez le travail en équipe.
- Vous maîtrisez les outils cartographiques.
- Vous êtes intéressés par la biodiversité.
- Vous disposez du permis B

Conditions de travail et statuts :

- Poste basé au siège du Symcœa, à Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais - 62) ;
- **Rémunération** : gratification selon conditions en vigueur (1/3 SMIC) ;
- **Durée** : 6 mois à fixer sur la période janvier-octobre 2026 ;
- Véhicules de service partagés pour les déplacements.

Contacts :

- Valérie CHERIGIE, Directrice du Symcœa ;
- Alexandre GALLET, animateur SAGE de la Canche : alexandre.gallet@symcea.fr